



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 mars 2011

PARTICIPATION DE LA VILLE DE NIORT AUX
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES
PRIVEES SOUS CONTRAT

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 18 mars 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Alain BAUDIN - M. Aurélien MANSART - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU

ENSEIGNEMENT

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE NIORT AUX DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

La participation de la Ville de Niort aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association ne concerne que les élèves des écoles élémentaires et se fonde sur une convention signée en 2007 et prise en application d'une délibération du Conseil municipal du 23 mars 2007.

Celle-ci détermine la nature et le montant par élève des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'enseignement public afin de définir la dotation de la Ville de Niort aux écoles privées selon l'effectif d'enfants niortais qu'elles accueillent.

Elle fixe ainsi le coût d'un élève de l'enseignement public à 539,41 € en 2007 et prévoit une formule d'actualisation annuelle basée sur l'évolution de l'indice I.N.S.E.E. des prix à la consommation.

Par courrier en date du 17 novembre 2009, les représentants des écoles privées ont sollicité Madame le Maire pour réexaminer le montant du forfait communal.

A la suite de plusieurs réunions conjointes, un nouveau montant fixé à 590,73 € a été proposé. Il a été calculé en procédant :

- à une réactualisation sur la base du compte administratif 2008 des postes de dépenses tels que définis dans la convention en cours,
- à la prise en compte de nouvelles rubriques comme les travaux d'entretien et les contrôles réglementaires radon et amiante.

Ce nouveau montant a été proposé aux représentants des écoles privées par lettre en date du 5 janvier 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec l'UDOGEC ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Delphine PAGE